



CSE du 6 février 2019

Déclaration liminaire de la FCPE

Monsieur le Ministre, Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs les membres du CSE,

Tout d'abord nous souhaiterions commencer notre déclaration liminaire par une pensée pour Louis Boyard, président de l'UNL qui a été blessé samedi par un tir de LBD dans le cadre d'une manifestation. Si la jeunesse n'a pas toujours raison, la société qui la méconnaît et qui la frappe a toujours tort. Nos lycéens doivent pouvoir s'exprimer, revendiquer, dans le cadre de la loi cela va de soi, mais ce faisant, l'Etat doit garantir le respect de leur droit et de leur intégrité physique. Les parents d'élèves sont extrêmement inquiets de cette situation et souhaitent lui apporter leur soutien.

Ceci étant dit, revenons au cours du monde éducatif. Nos déclarations liminaires se suivent et se ressemblent ces derniers temps. En effet, comme depuis ces derniers mois, l'actualité éducative se déroule en partie hors d'atteinte de notre communauté, niant ainsi le rôle des corps intermédiaires. L'examen du projet de loi de l'École de la confiance par la commission Éducation de l'Assemblée nationale en est un nouvel exemple, puisqu'il a créé la surprise avec l'adoption de l'amendement sur les établissements publics des savoirs fondamentaux. Un amendement qui arrive comme un cheveu sur la soupe, après diverses auditions, rencontres avec les parlementaires et après un examen du texte en CSE. N'y voyez nulle volonté de la part de la FCPE de nier le rôle des parlementaires et leur légitimité à apporter des améliorations à ce texte. Mais même la presse ne s'y est pas trompée et a vu dans cet amendement le sceau du ministre.

Nous saluerons tout de même la décision du Ministre concernant les fusions d'académies. Il s'agit d'un sujet qui inquiétait les parents, craignant que les lieux de décision et de pilotage des politiques éducatives ne s'éloignent exagérément de leur quotidien. C'est aussi une crainte de nos responsables territoriaux quant au devenir des CAEN et CDEN. Reconnaissons sur ce sujet que les gouvernements se suivent et se ressemblent puisque nous demandons que la discussion ne se fasse pas sans les usagers depuis 2015. Espérons que ce « recul » permettra d'entamer le dialogue.

Pendant ce temps, la réforme du lycée suit son implacable cours, à marche forcée, laissant les parents et les enfants dans un profond sentiment d'inquiétude, de désarroi plus ou moins amplifié selon les territoires où ils vivent. Les parents d'élèves de la FCPE, réunis en assemblée générale le 26 janvier dernier ont décidé d'en appeler à une pause salutaire. Non pas pour enterrer cette réforme, non pas une pause pour le plaisir de faire une pause, mais bien pour prendre le temps de construire une réforme qui soit viable dans le temps et qui garantisse à la génération qui passera le nouveau baccalauréat qu'elle ne sera pas le panel test du ministre.

Le questionnement des familles est similaire pour la voie professionnelle notamment face au choix de familles de métiers, dont trois seront en expérimentation à la rentrée 2019. Les familles de métiers dans lesquelles seront regroupées les formations en 2nde ne doivent pas conduire à des classes surchargées. Quelle égalité territoriale dans la mise en œuvre de ces familles sachant que l'ensemble des spécialités d'une même famille n'est pas proposé dans l'établissement ou dans un établissement proche ? S'il est judicieux de réfléchir à l'avenir de filières qui ne permettent pas l'insertion ou la poursuite d'étude, leur fermeture pure et simple n'est pas une réponse suffisante. Quelles autres propositions seront faites aux jeunes ? La carte des formations permet-elle de garantir aux élèves la possibilité d'un véritable choix dans un périmètre géographique raisonnable et dans un établissement public ?

Et c'est sans parler des réformes des programmes qui sont en cours ou encore de Parcours Sup qui cristallise à lui seul une profonde anxiété chez les élèves de terminale et leurs familles. Vous le comprenez, nous sommes confrontés aux craintes des familles qui voient s'empiler les évolutions, changements et autres réformes et qui n'arrivent pas à se repérer dans ce paysage plus que mouvant.

Pour conclure sur une note positive, permettez-nous d'évoquer un sujet de satisfaction dans les décrets et arrêtés présentés aujourd'hui, la mobilité scolaire européenne et internationale. Il s'agit d'un sujet cher à la FCPE, nous avons d'ailleurs effectué notre colloque annuel 2018 sur ce sujet.